

rement le respectable prêtre dont nous avons annoncé la mort le 23 février dernier (1), ayant eu la complaisance de nous communiquer plusieurs traits intéressans sur la vie de M. Berthiaume, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur en faisant part. Ils sont d'autant plus dignes d'admiration, que la probité et le caractère de la personne dont nous les tenons la mettent à l'abri de tout soupçon d'avoir voulu en imposer.

“ JEAN JACQUES BERTHIAUME naquit à Montréal en 1747. Tout ce que nous savons de ses premières années, c'est que quoique ses parens fussent peu fortunés il parvint néanmoins à faire ses études au collège, après lesquelles il entra dans l'état ecclésiastique (2), à l'exercice duquel il se livra entièrement, et dans lequel il contenta également les hommes qu'il édifia, et Dieu qu'il servit fidèlement.

“ Ministre religieux, il fut exact à remplir les fonctions de son ministère ; bon ami, il sut plaire et se faire aimer ; et sa vie a tellement été un tissu d'actions vertueuses et bienfaisantes, que toutes les paroisses qu'il a desservies ont toujours témoigné le plus vif regret de le voir s'éloigner d'elles, quand les ordres de son évêque l'appelaient ailleurs. Mais voici des faits ; ils seront plus éloquens et parleront plus au cœur que tous nos éloges.

“ Il était curé à la Pointe-Lévi. Un froid extraordinaire gela, dans le mois d'août, presque tous les grains du district de Québec, d'où s'ensuivit une grande disette, qui réduisit la plupart des habitans à ne pouvoir semer. Leur situation était triste, Berthiaume voulut l'améliorer. Il distribua à ses paroissiens tout l'argent et le bled qu'il possédait, et, comme ceci ne suffisait pas, il leur prêta de plus £200 qu'un de ses amis lui avait donnés en soin. Mais ayant peu après été transféré à St. Joseph de Chambly, il laissa ses obligations à ce même ami, qui n'ayant pu retirer que quelques louis, lui demanda une procuration qui lui donnât pouvoir de poursuivre les habitans.—*Moi, dit-il, plaider ? Non, non, jamais mon nom ne paraîtra en Cour ; envoyez-moi mes obligations et mes livres, et j'arrangerai tout mieux que cela :* et en effet, il ne les eut pas plutôt reçus, qu'il les mit au feu et fit crier, à la porte de l'église de la Pointe-Lévi, qu'il acquittait tous ceux qui lui devaient.

“ Il répéta à peu près la même chose lorsqu'il partit de St. Joseph de Chambly. Celui à qui il avait laissé le soin de ses affaires n'ayant pu retirer que quelques louis, lui demanda un plein-pouvoir de poursuivre ceux qui refusaient d'acquitter leurs engagemens avec lui. Il écrivit à son procureur de lui renvoyer toutes ses obligations ; puis envoya en même temps une lettre au curé de la paroisse, dans laquelle il lui annonçait qu'il donnait aux habitans tout ce qu'ils lui devaient,

(1) Cette Notice est publiée en mars, dans le *Courier de Québec*.—*Note du Copiste.*

(2) Il fut ordonné prêtre le 19 août 1770, à l'âge de 23 ans.—*N. du C.*